

NATURE ET COEFFICIENT DES ÉPREUVES

Le concours comprend des épreuves écrites et orales.

Il comporte des épreuves communes et des épreuves à option, tant à l'écrit qu'à l'oral.

PHASE D'ADMISSIBILITÉ	Durée	Coeff.
Epreuves écrites communes :		
• Etude d'un dossier	4 h	3
• Epreuve de langue (allemand, anglais ou espagnol)	3 h	2
Nature de l'épreuve	pondération	
– Traductions (thème et version)	50/100	
– Expression écrite	50/100	
Epreuve écrite à option :	4 h	3
– Mathématiques		
– Sciences juridiques		
– Sciences économiques		
– Lettres et Sciences humaines		
– Sciences de la vie		
TOTAL des coefficients des épreuves écrites		8
PHASE D'ADMISSION	Durée maximum	Coeff.
Epreuves orales communes :		
• Entretien	30 mn	3
• Epreuve de langue anglaise	15 mn	2
Epreuve orale à option :	30 mn	3
– Mathématiques		
– Sciences juridiques		
– Sciences économiques		
– Lettres et Sciences humaines		
– Sciences de la vie		
• Epreuve facultative dans une autre langue (*)	(15 mn)	(1)
• Bonification sur dossier sportif (**)		(1)
TOTAL des coefficients des épreuves orales		8
TOTAL GÉNÉRAL		16

(*) **Langue** : la note n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10 sur 20. Les points supérieurs à la moyenne, affectés du coefficient 1, sont ajoutés au total des épreuves orales.

(**) **Sports** : la bonification varie de 5 à 10 points (voir page 20).